

DES MOBILITÉS DURABLES

MACS est un territoire attractif, et sa population ne cesse d'augmenter. Structurer le territoire en termes de mobilité semble donc primordial. En effet, les déplacements sont de plus en plus contraints avec la superposition des flux de circulation quotidiens, de transit et saisonniers. MACS souhaite élaborer un schéma directeur des mobilités afin d'anticiper durablement la planification urbaine, les engagements pris sur le plan environnemental et la mobilité.

LES ÉTAPES

Réalisation d'un diagnostic

Dans un premier temps, la Communauté de communes va réaliser un diagnostic. Il s'agit d'**évaluer son offre de mobilité** (réseau de transport en commun, mobilité douce, covoiturage, autostop), d'**analyser ses infrastructures** de voirie et de **recenser les différents acteurs** selon leurs compétences.

Définition de scénarios

Ensuite, des enjeux et des objectifs seront partagés pour **construire des modèles de développement**. Chaque option ou modèle fera l'objet d'une analyse multicritère et prospective.

Élaboration d'un plan d'action

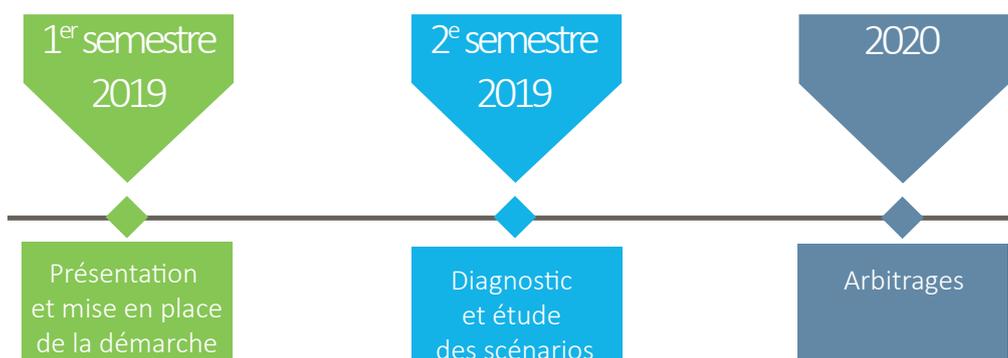
Les mesures proposées dans le cadre du scénario retenu seront chiffrées et planifiées dans le temps. Le scénario permettra d'**orienter et de définir les priorités à mettre en œuvre** dans le cadre des outils de planification opérationnelle et de conduite de projet de la collectivité (PPI, schéma transports, conventions partenariales...). Ces priorités pourront être géographiques (zones à enjeu, axes de déplacements à renforcer, gares...), ou porter sur un mode de déplacement à développer ou conforter.

UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Le schéma directeur sera suivi par un comité de pilotage composé des services de MACS, du président et des vice-présidents chargés du transport, de la voirie, de l'urbanisme et de l'environnement. Un comité technique sera également mis en place, dans lequel seront représentés les partenaires. La démarche sera également présentée aux élus communautaires et municipaux lors des conseils des maires.

MACS souhaite mettre en place une concertation tout au long de la démarche en associant des représentants associatifs « experts » des questions environnementales, de mobilité et de développement territorial. Ils seront consultés lors des étapes structurantes.

LE CALENDRIER



2019 : INVESTIR POUR L'AVENIR

45 millions d'euros, plus d'un tiers de son budget annuel (123 millions d'euros*) : c'est la somme qu'investira MACS en 2019 pour le développement du territoire : voirie, pôles sportifs, zones d'activités... Malgré le contexte difficile des finances publiques, MACS continue à mener une politique d'investissement volontariste et garantir la qualité de service public, en valorisant notamment le service rendu par ses agents.

* 110 M€ tous budgets confondus + budget estimé des ZA : 13 M€ sur la base de 2018

UN BUDGET MAÎTRISÉ...

Pour 2019, on estime à environ **5 M€ la capacité d'autofinancement de MACS** pour financer des projets, témoignant de la capacité de MACS à dégager des sommes importantes sur son fonctionnement pour financer ses propres investissements. **L'endettement de MACS reste stable** malgré 3 M€ d'emprunt en 2018 : grâce à la remise à plat de la dette en 2018, les taux d'intérêts bas et le fait que MACS n'ait ni emprunté en 2015, ni en 2016, ni en 2017.

... QUI PERMET D'INVESTIR!



Fiscalité : stabilité des taux ménages en 2019

La cotisation foncière des entreprises évoluera de 26,29 % à 26,90 % comme cela avait été décidé en 2018.

Taxes	Taux 2018	Proposition de taux pour 2019
Taxe d'habitation	9,67 %	9,67 %
Taxe foncière sur le bâti	4,66 %	4,66 %
Taxe foncière sur le non bâti	16,23 %	16,23 %
TEOM*	11,21 %	11,21 %
CFE**	26,29 %	26,9 %

* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

** Cotisation Foncière des Entreprises

UN EFFORT POUR LE PERSONNEL

Pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement évoluent à 37,8 M€. Les charges de personnel augmentent de 3 %. Cette hausse est liée à la réforme du régime indemnitaire des fonctionnaires, à **l'introduction d'une part variable dans la rémunération liée au présentéisme et à l'atteinte des objectifs** ainsi qu'à la création d'une indemnité de départ volontaire destinée aux fonctionnaires désirant quitter la fonction publique.



3 %

d'augmentation de la masse salariale pour valoriser le service rendu par les agents

DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

Les charges à caractère général augmentent de 1,9 % en 2019 pour les fluides, les locations, le petit matériel, les impôts et taxes, l'entretien et la maintenance du patrimoine et du matériel, l'entretien des voies et réseaux (enrobés à froid, curage des fossés, fauchage).

Les subventions aux associations et contributions évoluent de nouveau à la hausse en 2019 (+ 8 %) du fait de versements à de nouvelles associations, pour contribuer au bien vivre-ensemble : sport, culture, insertion, emploi...

UN DISPOSITIF GAGNANT/GAGNANT POUR LES COMMUNES

Concernant les reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation), les montants diminuent, compte tenu du transfert de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est de 4 M€.

Après les fonds de concours solidaires, sportifs, voirie, logements sociaux et les aides en faveur de la transition énergétique que MACS verse aux 23 communes, **un nouveau dispositif unique entre en vigueur en 2019.**

Ce dispositif crée à la fois de la solidarité envers les communes moins importantes pour garantir un développement homogène du territoire, et une reconnaissance financière pour les communes pourvoyeuses d'activité économique. Cette péréquation territoriale concerne le partage du produit de foncier bâti nouveau acquitté par les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2017 (date de transfert de la totalité des zones d'activités vers MACS). Ce mécanisme de distribution ne génère aucune charge supplémentaire pour les entreprises et est en faveur des communes uniquement, MACS ne recevant aucun bénéfice de ce dispositif.

70 M€

d'investissements auront été réalisés entre 2014 et 2020 avec un endettement qui sera resté stable. Ainsi, grâce à sa bonne gestion et sans augmenter l'impact fiscal pour les contribuables, MACS aura pu auto-financer la majorité des projets réalisés.

DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

Suite aux États généraux de l'agriculture de décembre 2017, les élus de MACS ont souhaité soutenir l'agriculture locale et favoriser les circuits courts, en encourageant notamment le développement d'activités économiques innovantes. La création, en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes, d'un premier Espace Test Agricole Landais (ETAL40) à Magescq, dédié au maraîchage bio, constitue un solide point de départ.

UN 1^{ER} ESPACE TEST AGRICOLE...

Ce dispositif dénommé ETAL40 permet à de futurs producteurs de fruits et légumes bio d'**expérimenter leurs installations en conditions réelles et dans un cadre sécurisé**. Les candidats vont bénéficier de la mise à disposition de foncier pendant 3 ans, d'équipements agricoles mutualisés, d'un accompagnement technique et humain et d'un soutien juridique, administratif et comptable. ETAL40 se déploie pour l'instant sur 2 communes des Landes, à Magescq, sur 3,07 ha et à Mimizan où 3 ha ont également été mis à disposition par un agriculteur bio local.

L'action de MACS

MACS s'investit activement dans le projet. La communauté de communes a mis à disposition des terres à Magescq (3,07 ha), assure la mise en état et les travaux d'aménagement nécessaires à l'exploitation (création d'un chemin d'accès pour desservir les parcelles, acheminement des réseaux électriques, d'eau potable, de télécommunication). MACS assurera également le financement du projet tout au long de la phase test, aux côtés du Département et du Pays Adour Landes Océanes (programme Leader). La participation financière de MACS servira notamment à l'achat de serres, l'installation de systèmes d'irrigation ou à l'acquisition de matériels. MACS s'engage aussi à accompagner les deux maraîchers à l'essai sur le site de Magescq dans la recherche de foncier au terme de leurs expérimentations, afin qu'ils **s'installent durablement sur l'une des 23 communes** de MACS.

Les lauréats

Un appel à candidatures a été lancé et la première lauréate est connue pour le site de Magescq : il s'agit de Marion Anglaret, résidant actuellement à Montfort-en-Chalosse. Titulaire d'un diplôme en agriculture, Marion a exercé dans d'autres milieux professionnels et souhaite revenir à sa première passion, l'agriculture. Par le biais de ce dispositif, Marion ambitionne de produire des légumes bio pour fournir les collectivités, les « AMAP » (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et développer la vente aux particuliers sur site. Les 1,5 ha restants seront attribués à un autre candidat maraîcher.

L'appel à candidatures est ouvert sur le site du Conseil Départemental des Landes et relayé sur www.cc-macs.org.

... AVANT LE PÔLE MARAÎCHAGE BIO

2,5 ha de terres agricoles, appartenant à MACS et jouxtant l'Espace Test Agricole à Magescq, vont faire l'objet très prochainement d'un nouvel appel à candidatures, afin d'installer un maraîcher, avec un bail rural.



Marion Anglaret, 1^{re} lauréate connue, prévoit de démarrer son activité à Magescq en mars 2019.

Mise à disposition gratuite de 3,07 ha, accompagnement de MACS pendant toute la durée du projet, **100 000 €** d'investissement pour les travaux d'aménagement, et **21 000 €** de participation à l'achat de matériel, c'est la participation globale de MACS au projet ETAL40.



CONTACT PRESSE
Marion Parailous
06 37 32 94 47